

[Signature]



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix huit* - feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Erilbardou* pendant le cours de l'année **1858**.

A Meaux, le *cinq* - Décembre mil huit cent cinquante-sept.

A. Moiséclab
[Signature]

N^o 1^{er}

Acte de
Décès
de
*Marie Madeleine
Brelaière
Nain*

L'An mil huit cent cinquante-huit,
le treize Janvier, six heures du matin, par
devant nous Adolphe Deliquière, Maire en
exercice public de l'état civil de la Commune de
Erilbardou; sont comparus Les Sieurs Michel
Adolphe Prosper Fourcin, âgé de cinquante ans,
Guilleux d'habits, et Jean Baptiste Amable
Vasse, âgé de cinquante trois ans; Cultivateur,
tous deux témoins majeurs demeurant à Erilbardou,
en qualité de la défunte ci après nommée;

Lesquels nous ont déclaré que la nommée
 Marie Madeleine Adelaïde Marin,
 âgée de quatrevingt ans, épouse Noire,
 d'ancienneté, née à Villerey, Canton
 de Cluses, Jure, et. Marie, demeurant à
 Grillardon; fille des défunts Jean Louis
 Marin, et De Marie Françoise Dorchet,
 et veuve de Jean Baptiste Desmoulin; et
 en l'absence dudit Grillardon, au domicile
 du sieur Michel Adolphe Prosper Gourcin,
 son gendre, premier témoin ci-dessus nommé,
 chez lequel elle vivait à pension, alimentaire,
 depuis huit à dix heures du matin; et
 après nous être aperçus des Dées, avons
 depuis le présent acte, que les déclarants
 ont signé avec nous, après lecture faite

Approuvé
Approuvé
Le témoin

N^o 2.
 Acte de Naissance
 Valentine Joséphine
 Roulland.
 Approuvé le mot masculin
 dans le présent acte.
J. B. Roulland
 L. S. Roulland
Le témoin

Pau mil huit cent cinquante-huit, le
 deux février, dix heures du matin; par devant
 nous Adolphe Delagrèze, Maire, en officier
 public de l'état civil de la Commune de Grillardon,
 en présence de nos Jean Baptiste Roulland,
 âgé de vingt-huit ans, Marnier, demeurant à
 Grillardon; lequel nous a déclaré que
 le jour d'hui à trois heures du matin, il lui
 est née en son domicile une enfant qu'il
 nous présente, et que nous reconnaissons être
 du sexe féminin, pour à laquelle
 il a donné les Prénoms de Valentine
 Joséphine; laquelle enfant il a eu de son
 légitime Mariage avec Julie Marguerite
 Aubry, âgée de vingt-huit ans, sans Profession,



N^o 3.
 Acte de Dées
 André Malingre.

demourant à Grillardon avec son Mari,
 Lesdites Déclarations et présentations faites en
 présence des sieurs Louis Nicolas Roulland,
 âgé de soixante ans, Marnier, père du
 Déclarant; et Jean Nicolas Roulland, âgé
 de trente-six ans, aussi Marnier, frère
 dudit Déclarant, et tous deux témoins majeurs
 demourant à Grillardon; et au Ledit Déclarant
 et son père, premier témoin ci-dessus nommé,
 signé avec nous le présent acte de Naissance,
 après lecture faite. Le sieur Jean Nicolas
 Roulland, second témoin ci-dessus nommé,
 nous a déclaré ne savoir signer.
Jean Baptiste Roulland
 L. S. Roulland
Le témoin

Pau mil huit cent cinquante-huit,
 le six février, onze heures du matin; par
 devant nous Adolphe Delagrèze, Maire
 et officier public de l'état civil de la Commune
 de Grillardon; sous Comparses des sieurs
 François Boss Frère, âgé de trente-cinq ans,
 Marnier, et Charles Hippolyte Dubois,
 âgé de trente-neuf ans, Marnier, époux,
 tous deux témoins majeurs demourant à Grillardon.
 Le premier Boss Frère, et le second Maché, médecin
 du Dées, et ci-après nommé; Lesquels nous
 ont déclaré que la nommée André Malingre,
 âgée de quarante-six ans, Marnier, née à
 Marnant, Canton de Dammarin en Gôche,
 femme de Marie, demourant à Grillardon;
 fille de André Malingre, âgé de soixante
 et deux ans, Marnier, demourant à Marnant
 Canton de Dammarin en Gôche, femme de Marie,

en la Pauline Verriquet, âgée de soixante
six ans, sans Profession, demeurant ensemble au lieu
d'Ecources; et le Epoux de Rose, Valentine
Faire, âgée de trente neuf ans, sans Profession,
demeurant ensemble au lieu d'Orillardon, avec son
marri; en l'Église au même lieu, en son domicile,
aujourd'hui à deux heures du Matin; et
après nous être approuvé de l'Église, avons dressé
le présent acte, que les Déclarants ont signé
avec nous, après lecture faite. /.

Dubois

front Notaires

N^o 4.
Acte de Naissance
De
Emile Victor
Dubois.

Par un bien cent cinquante huit, le
quinze février, six heures du soir; par devant
nous Adolphe Delignière, Juge en officier public
de l'Église civil de la Commune de Crillardon; et
Compara le sieur Charles Hippolyte Dubois, âgé
de trente neuf ans, Marchand Epiciers, demeurant
à Crillardon; lequel nous a déclaré que le susdit
à trois heures du soir, il lui est né au dit domicile
un enfant qu'il nous présente, et que nous
reconnaissons être du sexe Masculin, et auquel
il a donné les Prénoms de Emile Victor;
lequel enfant il a eu de son légitime Mariage,
avec Victoire Le de Vernaille, âgée de trente
quatre ans, veuve, demeurant à Crillardon,
avec son Mari; lesdites présentations et
Déclarations nous ont été faites en présence des
Sieurs François Alexandre Vanderschal, âgé
de trente huit ans, Institutier, Cousin Germain
du Déclarant; et Aquarte Victor Carnigney,
âgé de vingt neuf ans, Bourrelier, proche
Voisin d'Église Déclarant, et tous deux
témoin uxageux demeurant à Crillardon;



N^o 5.

Acte de
Naissance
De
Amie Louise
Alexandrine
Favre.

Desquels ont ainsi que le père de l'enfant
Compara et Déclarant, signé avec nous
le présent acte de Naissance, après
lecture faite. /.

Vanderschal A. J. Carnigney
Dubois J. Delignière

Par un bien cent cinquante huit,

le cinq quatre février, quatre heures du soir;
par devant nous Adolphe Delignière, Juge
en officier public de l'Église civil de la Commune
de Crillardon; et Compara le sieur Dominique
Favre, âgé de trente six ans, Menuisier demeurant
à Crillardon; lequel nous a déclaré que
aujourd'hui à cinq heures du Matin, il lui est
née en son domicile une enfant qu'il nous
présente, et que nous reconnaissons être du
sexe féminin, et à laquelle il a donné
les Prénoms de Amie Louise Alexandrine;
laquelle enfant il a eu de son légitime Mariage
avec Roxane Amie Duru, âgée de
dix neuf ans et demi, sans Profession, demeurant
au lieu d'Orillardon avec son Mari; lesdites
présentations et Déclarations nous ont été faites en
présence des Sieurs Aquarte Victor Carnigney,
âgé de vingt neuf ans, Bourrelier, et Michel
Adolphe Prosper Fourcin, âgé de cinquante
ans, Vallier d'habitation tous deux témoins
majeurs demeurant à Crillardon, et proche
Voisins du Déclarant; Lesquels ont ainsi que
le père de l'enfant Compara et Déclarant,
signé avec nous le présent acte de Naissance
après lecture faite. /.

Dominique Favre
A. J. Carnigney J. Delignière

N^o 6.

Acte de Décès
De
Françoise Marquerite
LeFebvre.
Née Bonhomme.

Par mil huit cent cinquante huit,
Le Vingt quatre Mars, sept heures du Matin, par
devant nous Adolphe Delapierre
Notaire en officier public de la dite ville de la
Commune de Crilbardou, sous le sceau
des Sieurs Elie Bidore Diricteur, et
Cinquante Sept ans, M. Anouvier,
Jean Louis Gastien, âgé de quarante un
ans, Charbon, et tous deux témoins majeurs
Demeurant à Crilbardou, et proches voisins
de la défunte, et après nommée, des quels
nous ont déclaré que la nommée Françoise
Marquerite LeFebvre, âgée de quatre
vingt neuf ans, Manouvrier, née à
Lespaly, Canton de Cicay, Seine et. Maine,
Demeurant à Crilbardou, fille des défunts
Jean Anouvier LeFebvre, et de Jeanne
Marquerite Monard, et veuve de Antoine
Bonhomme, en décédée audit Crilbardou, au
son domicile, hier à trois heures du soir,
et après nous être assuré du décès, nous
d'après le présent acte, que les Déclarants ont
signé avec nous, après lecture faite.

Eastier Deroy
Chapuis

N^o 7.

Acte de Naissance
Louis Alphonse
Léou.

Par mil huit cent cinquante huit, Le
Dix sept Avril, sept heures du Matin, par
devant nous Adolphe De Lignieres
Notaire, et officier public de l'Hôtel civil
de la Commune de Crilbardou; en
Compan de Sieur Jules Charles
Léou, âgé de vingt neuf ans,
Charrier, Demeurant à Crilbardou,



N^o 8.

Acte de Mariage
Julien Alexandre
Charbon,
et
Julienne Julie
Métayer.

Lequel nous a déclaré qu'hier à
quatre heures du soir, il lui est né en
son domicile au Crilbardou, qu'il nous
présente, et que nous reconnaissons être son
fils, M. Julien, et auquel il a donné
le Prénoms de Louis Alphonse,
lequel enfant il a eu de son légitime Mariage,
avec Augustine Suzanne Métayer, âgée
de vingt trois ans, sans Parenté, Demeurant
audit Crilbardou, avec son Mari; Lesdites
présentation et Déclaration nous ont été faites
en présence des Sieurs Alexandre Duboulet
âgé de vingt sept ans, et Jean Nicolas
Métayer, âgé de trente sept ans, tous deux
Manouvriers, les témoins majeurs Demeurant à
Crilbardou, et proches voisins du Déclarant;
En a été dit avec Pluyette, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite; le
père de l'enfant Déclarant, et le Sieur Jean
Nicolas Métayer, second témoin ci dessus
nommé, nous ont déclaré ne savoir Signer.

Alexandre Pluyette
N^o De Signatures

Par mil huit cent cinquante huit, Le
Dix neuf Avril, onze heures du Matin; Par
devant nous Adolphe De Lignieres, Notaire de
la Commune de Crilbardou, et officier public
de l'Hôtel civil; sous Compan et légitimement
dans la Maison Commune, Julien Alexandre
Charbon, âgé de vingt trois ans et neuf mois,
Charrier, né et Demeurant à Charantay,
Canton de Clave-Bully, Seine et. Normandie; et le
second et légitime, de l'enfant François Métayer

Chardon, et de Céline Joséphine Leriche,
âgés de quarante deux ans, Nantaisiens,
demeurant audit Charmentray, laquelle ici présente
en personne, nous a déclaré Cassey, au prénom
Mariage, d'un père. Le Substitut Julie
McLayor, âgée de vingt deux ans, trois mois,
Dominguaise, née et demeurant à Brillardon,
fille majeure et légitime de Pierre McLayor,
âgé de soixante deux ans, Nantaisier, et
de Catherine (Guévier) Ursanne Cleaux, âgée
de soixante un ans, sous Duffessoy, demeurant
ensemble audit Brillardon; lesquels aussi ici
présents en personne, nous ont déclaré Vengendi
au prénom Mariage, d'autre père. Et tous
en cesdits Chasteté ainsi qu'il résulte des
actes de Naisances de Lépoux et de Lépouse,
ainsi que de l'acte de Dées du père de Lépoux,
qui nous ont été produits, et que nous avons vués
les uns; lesquels après avoir été paraphés par
nous, restent annexés au présent acte.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration
du Mariage projeté entre eux, et dont les
Publications ont été faites tant en la Mairie d'audit
Charmentray, qu'en celle de Brillardon, les Dimanches
quatre et six Avril précédés Moisi, à l'heure de
Midi, ainsi qu'il résulte d'un Certificat de
non opposition, d'une des Maires de la Mairie
de la Communauté de Charmentray, en date du
sixième Avril courant, Ordonné Légalisé; lequel
après avoir été aussi paraphé par nous, restera
annexé au présent acte. Et comme opposition
audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisons
Ordonner à leur réquisition; après avoir donné lecture
de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que
du Chapitre six du Code Civil relatif au Mariage,
nous demandé au futur époux, et à la future épouse,



92
s'ils voulaient se prandre pour mari et pour
femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et
individuellement, avoir déclaré au vu de la loi,
qu'ils s'ont unis en mariage; et nous déclarer s'il avait
été fait entre eux, un Contrat de Mariage;
desquels nous ont tous attesté qu'il n'en avait pas
été fait. De quoi avons dressé acte sur le
champ, en présence des Sieurs Louis Victor Ferdinand
Lemaire, âgé de trente deux ans, Nantaisier, beau
père de Lépoux; de Joseph Couvret, âgé de
soixante deux ans, Cultivateur Cousin issu de Germain
de Lépoux, tous deux demeurant à Charmentray;
de Joseph Julien McLayor, âgé de trente un ans,
Domestique, demeurant à Brillardon; de Charles
Nippolyte McLayor, âgé de trente un ans, Nantaisier
demeurant à Charmentray, tous deux frères de
Lépoux, et tous quatre témoins majeurs;
lesquels ont ainsi que la mère de Lépoux, signé
avec nous le présent acte, après lecture faite, excepté
Lépoux, Lépouse, La mère de Lépoux, Le père de
Lépoux, et les deux Services témoins ci dessus nommés,
fiés de Lépoux, qui nous ont déclaré se savoir
signer et ce est **secondaire**

J. Couvret

J. Nippolyte

N^o. 9.

Acte de Naissance
De
Maria
Lottier.

Par nous le Maire et Cinquante bien, Le
Sic Mai, ours heures Du Matin; par devant nous
Notable De Liguire, Maire en officier public
De L'Etat civil de la Commune De Trilbardou,
son Compain de Sien Prigneu Vrenie Lottier,
agi de trente neuf ans, Charren demourant
à Trilbardou; lequel nous a declaré que
Cesourd bien, a cinq heures Du Matin, il lui est
né en son domicile, une Enfant qu'il
nous présente, et que nous reconnaissons être
De Sexe Feminin, et a laquelle il a donné
Le Prénom De Maria; laquelle enfant
il a eu De son Legitime Mariage, avec Honnie
Catherine Ale. André, agé de trente cinq
ans, sans Profession, demourant à Trilbardou,
avec son mari; Lesdites presentatoy en
Déclaration, nous ont été faites en présence
Des sieurs Jean Baptiste Daverdin, agé de
quarante deux ans, Marcbaud Doucher, et
François Rose Priere, agé de trente cinq ans,
Commisaires, tous deux témoins majeurs demourant
à Trilbardou, et proches voisins du déclarant;
Lesquels ont ainsi que le père de l'enfant, Compain
et Déclarant, Signé avec nous le présent acte,
après lecture faite. *En tem de L'heure*

Par, frere & Pothier Joudig

N^o. 10.

Acte de Naissance
De
Marie
Pottier.

Par nous le Maire et Cinquante bien, Le
Sic Mai, heures de Midi; par devant nous
Notable De Liguire, Maire en officier public
De L'Etat civil de la Commune De Trilbardou,
son Compain de Sien Prigneu Vrenie Lottier,
agi de trente neuf ans, Charren demourant à
Trilbardou; lequel nous a déclaré que



N^o. 11.
Acte de Naissance
De
Emile Abel
Bettencourt.

Cesourd bien, a sept heures Du Matin,
il lui est né en son domicile une Enfant
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons
être De Sexe Feminin, et a laquelle il a
donné Le Prénom De Marie; laquelle
enfant il a eu De son Legitime Mariage, avec
Honnie Catherine Ale. André, agé de
trente cinq ans, sans Profession, demourant à
Trilbardou, avec son mari; Lesdites presentatoy
en Déclaration, nous ont été faites en présence
Des sieurs Jean Baptiste Daverdin, agé de
quarante deux ans, Marcbaud Doucher, et
François Rose Priere, agé de trente cinq
ans, Commisaires, tous deux témoins majeurs
demourant à Trilbardou, et proches voisins
du Déclarant; Lesquels ont ainsi que le
père de l'enfant Compain et Déclarant,
Signé avec nous le présent acte, après
Lecture faite. *En tem de L'heure*

Par, frere & Pothier Joudig

Par nous le Maire et Cinquante bien,
Le Sien Juin, six heures Du Matin; par
devant nous Notable De Liguire, Maire en
officier public de L'Etat civil de la Commune De
Trilbardou, son Compain des sieurs Alexandre
Bettencourt, agé de vingt neuf ans, Sien De Long,
et Sien De Debenquie, agé de quarante cinq ans,
Commisaires, tous deux témoins majeurs demourant
à Trilbardou; Le premier témoin père, et le second
aunt maternel Du Regime et apres nommé; Lesquels
nous ont déclaré que De sonme Emile Abel
Bettencourt, agé de Sien Mois, sans Profession,
né en demourant à Trilbardou, fils de Alexandre

Nestlé, premier témoin ci dessus nommé, et De
Isabelle Vénard, Debraupuis âgé de vingt deux ans,
sans Profession, demeurant ensemble au lieu Grilbardou,
en l'église du même lieu, au domicile de ses père, en
mère, aujour d'hui, à une heure Du Matin, et
après nous être assezi Du Dicit, avons dressé le
présent acte, qui le père Du Dicit, premier témoin,
a seul signé avec nous, après lecture faite. Le
Sieur Nestlé Debraupuis second témoin, nous a déclaré
ne savoir Signer.

Alexandre Bontenare

notaire

N^o 12.
Acte de Naissance
De
Julie
Chardon.
L'An mil huit cent cinquante huit,
le vingt trois Juin, quatre heures Du soir,
par devant nous Adolphe Deliquiera, Notaire
et officier public de L'Etat civil de la Commune
de Grilbardou; est Comparu Le Sieur Julien
Alexandre Chardon, âgé de vingt quatre ans,
Charretier, demeurant à Grilbardou; lequel nous a
déclaré que Agnes Vini, à deux heures Du Matin,
il lui est né en son domicile, une enfant
qu'il nous présente, et que nous reconnaissons
être Du sexe féminin, et à laquelle il a donné
le Nom de Julie; laquelle enfant il a
eu De son légitime Mariage, avec Julienne
Julie Métayer, âgé de vingt trois ans,
sans Profession, demeurant à Grilbardou, avec
son mari. Les dites présentations et Déclarations
nous ont été faites en présence Des Sieurs Pierre
Métayer, âgé de soixante un ans, Canonnier,
oncle maternel De L'enfant; et Joseph Julien
Métayer, âgé de trente un ans, Domestique,
oncle maternel De L'enfant, tous deux témoins
majeurs demeurant à Grilbardou; lesquels
nous ont déclaré de nouveau, ainsi que



N^o 13.

Acte de Naissance
De
Marie Christine
Bonhomme.

+ en proches voisins Du
Déclarant.
Approuvé de même bon.

Pro Chard
Bonhomme
notaire

Le père De L'enfant Comparant, ne
savoit Signer avec nous le présent acte après
lecture faite. J.
notaire

L'An mil huit cent cinquante huit,
le quatorze juillet, onze heures Du Matin;
par devant nous Adolphe Deliquiera, Notaire
et officier public de L'Etat civil de la
Commune de Grilbardou; est Comparu Le
Sieur Jean Pierre Bonhomme, âgé de
vingt sept ans, Canonnier, demeurant à
Grilbardou; lequel nous a déclaré qu'à hier
à onze heures Du soir, il lui est né en son
domicile, une enfant qu'il nous présente,
et que nous reconnaissons être Du sexe
féminin, et à laquelle il a donné le
Nom de Marie Celestine.
Laquelle enfant il a eu De son légitime Mariage,
avec Pauline Bernarde Vincent, âgé de
vingt ans et demi, sans Profession, demeurant
à Grilbardou, avec son mari; Les dites
présentations et Déclarations nous ont été faites en
présence Des Sieurs François Bonnard Charretier,
âgé de cinquante un ans, Jardinier, et Philippe
Lecocq, âgé de vingt cinq ans, Canonnier, tous
deux témoins majeurs demeurant à Grilbardou;
lesquels nous ont déclaré que le père De L'enfant Comparant
a déclaré, et signé avec nous le présent acte
De Naissance après lecture faite, excepté Le
Sieur Philippe Lecocq, second témoin ci dessus
nommé, qui nous a déclaré ne savoir Signer.

Pro Chard
Bonhomme
notaire

N^o 14.

Acte de Décès
De
Pierre
Métayer.

Par mil huit cent cinquante trois,
Le Vingt Sept Juillet, six heures du soir, par
devant nous Adolphe Deligniere, Juge en
office public de l'Etat civil de la Commune de
Trilbardou; Sou Compars les sieurs Victor
Julien Métayer, âgé de trente six ans, Demeurant
en Sables Charles Ledue, âgé de vingt neuf
ans, Manuvrier, tous deux témoins majeurs
Demeurant à Trilbardou; le premier, fils, et
le second, gendre du défunt ci après nommé;
Lesquels nous ont déclaré que Pierre Métayer,
âgé de soixante deux ans, Manuvrier, né à
L'Isle, Mairieux, Département des Deux Sèvres,
Demeurant à Trilbardou, fils des défunts Jean
Louis Métayer, et de Jeanne Anne Baillet,
et épouse de Catherine Genevieve Suranne Créaux,
âgée de soixante trois ans, sans Profession, Demeurant
à Trilbardou avec son mari; est décédé au lieu
Trilbardou, en son domicile, aujourd'hui, à
deux heures après midi; et après nous être assezi
du Décès, avons dressé le présent acte, que les
Déclarants n'ont pu signer avec nous, après lecture
faite, lesquels nous ont affirmé ou savent signer.

N^o 15.

Acte de Décès
De
Ferdinand Julien
Fleurot.

Par mil huit cent cinquante trois, le
dix six Août, six heures du Matin; par
devant nous Adolphe Deligniere, Juge en
office public de l'Etat civil de la
Commune de Trilbardou; Sou Compars
les sieurs Arnie Calixte Fleurot, âgé
de cinquante cinq ans, Cultivateur, et
Pierre Victor Dupuis, âgé de soixante un
ans, aussi Cultivateur, tous deux témoins
majeurs Demeurant à Trilbardou; le premier,



N^o 16.

Acte de Décès
De
Josephine Genevieve
Phuyette.

pire, et le second oncle maternel du
dépunt ci après nommé; Lesquels nous
ont déclaré que Ferdinand Julien
Fleurot, âgé de trente six mois,
Cultivateur et Célibataire; né et Demeurant
à Trilbardou; fils de Pierre Calixte Fleurot,
premier témoin de dessus nommé, et de
Marie Rosalie Dubouchet, âgée de
Cinquante six ans, sans Profession, Demeurant
à Trilbardou avec son mari; est décédé
au même lieu, au domicile de ses père et mère,
aujourd'hui à cinq heures du Matin; et
après nous être assezi du Décès, avons dressé
le présent acte, que les Déclarants ont signé
avec nous, après lecture faite.

Fleurot
Josephine Genevieve
C. de Deligniere

Extrait des Registres de l'Etat
Civil de la Ville de Neau. Dime. et. Neau.

Par mil huit cent cinquante trois, le
premier Juin, à neuf heures du Matin; par
devant nous Louis Bostion, Secrétaire adjoint au Maire
de la Ville de Neau, faisant les fonctions d'officier
public de l'Etat civil, par délégation. Sou
Compars Philippe Emmanuel Deloitte, âgé de
soixante neuf ans, et Jean Rousseau, âgé de
quarante neuf ans, tous deux garçons de bureau,
Demeurant tous deux à Neau. Lesquels
nous ont déclaré que le sieur Arnie Calixte
Fleurot, âgé de cinquante cinq ans, Cultivateur,
et Pierre Victor Dupuis, âgé de soixante un
ans, aussi Cultivateur, tous deux témoins
majeurs Demeurant à Trilbardou; le premier,

nie à Carbouret, domicilié à Brillardon, femme
de Julien Crépey, fille de feu Cyr Dominique
Pluyette, et de Marie Anne Josephine Malabar,
sa femme, en Décès en cette ville, et nous
nous sommes efforcés de le décrire. En après
lecture de ce que dessus les comparants ont signé
avec nous. Comme ainsi : Deloche, Nourissans
et Geoffroy adjoints. Tous extraits Conformément
à l'Ordonnance du papier libre pour renseignements
administratifs, conformément à l'article 80 Du
Code Napoléon.

Moins le 29 Juin 1858.

L'adjoint Deloche,

Signé Geoffroy,

Tous transcrits Conformément à l'Ordonnance,
Brillardon le 29 Juin Année 1858.

De Maire

L'adjoint

N° 17.

Acte de Décès
de Louise Augustine
hemmerdin.

En l'An mil huit cent cinquante huit, le
trois Septembre, nous Pierre Du Nativ, procureur
muni Adolphe Deliquier, Maire et officier public
de l'Etat Civil de la Commune de Brillardon,
Sans Comparants les sieurs Jean Baptiste Bourdais,
âge de vingt deux ans, Mamestier, et Michel
Deloche, Docteur en Droit, âge de cinquante deux
ans, Coilles, Habitué, tous deux témoins
majors demeurant à Brillardon; le premier
père nourricier, et le second proche voisin, de
la défunte ci après nommée; lesquels nous ont
déclaré que Louise Augustine hemmerdin,
âge de trois mois trois jours, sans profession,
née à Montmartre, rue de La Nation, Numéro
Six, (Seine) demeurant à Brillardon;
fille de Henri hemmerdin, facteur de



N° 18.

Acte de Décès
de
Céline Françoise
Baubant.

92
piano, et de Bernadine Martin, sans
profession, demeurant ensemble au lieu Montmartre,
mères ou nourrices que ci dessus, en Décès
au lieu Brillardon au domicile du sieur Jean
Baptiste Bourdais, chez qui elle étoit en nourrice,
née à Rio femme Du Bois; et après nous
être affiné en Décès, avons dressé le présent
acte, que les déclarants ont signé avec nous,
après lecture faite.

Moins le 29 Juin 1858.
L'adjoint

En l'An mil huit cent cinquante huit, le
six Septembre, trois heures du soir; par devant
nous Adolphe Deliquier, Maire et officier public
de l'Etat Civil de la Commune de
Brillardon, Sans Comparants les sieurs Nicolas
Chiodore Aubin, âgé de quarante six ans,
Mamestier, demeurant à Paris, Père du
Père Bourdais, Numéro quatorze, et Jules
Gervais Cochon, âgé de quarante quatre ans,
Maire de Paris, demeurant à Brillardon,
tous deux témoins majors; et le premier père,
et le second mère de la défunte ci après
nommée; lesquels nous ont déclaré que
Céline Françoise Baubant, âgée de
soixante trois ans, domestique, née à
Montmartre, (Seine) demeurant à
Brillardon; fille des défunts Jean Louis
Baubant, et de Marie Michel Patron,
et veuve de Nicolas Alexis Aubin,
en Décès au lieu Brillardon, en son domicile,
aujourd'hui à cinq heures du Nativ; et après

nous être assés du Dées, avons dressé le présent acte, que les Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite. j.

aubain

Andignin

Cochois

N^o 19.

Acte de Dées
De
Jules André Alexandre
Laturaud.

Jan mil huit cent Cinquante-huit, le Cinq Novembre, sept heures du Matin, par devant nous Adolphe Deliquieux, Maire et officier public de l'Etat Civil de la Commune de Crilbardou, sous Comparus Les Sieurs Hologandre, Botteant, âgé de trente ans, Canovaris, et Jules Ernest Seguin, âgé de vingt huit ans, Doulanges, tous deux témoins majeurs demeurant à Crilbardou; Le premier témoin père nourricier, et le second oncle maternel du défunt ci après nommé; lesquels nous ont déclaré que Jules André Alexandre Laturaud, âgé de Cinq Mois et demi, sans Profession, né à Paris, Rue Chapon Numéro trente Sept, Seine Commune, à Crilbardou; fils de Joseph Laturaud, Maître Mason, âgé de Vingt Cinq ans, et de Julie Celestine Seguin, âgé de Vingt six ans, sans Profession, demeurant ensemble au lieu même sous le nom de Jules Laturaud, et Dées à Crilbardou au domicile de M. Alexandre Virginie Couffé, La grande Rue à Cinq heures de soir; et après nous être assés du Dées, avons dressé le présent acte, que les Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite. j.

Andignin

E. Seguin A. Botteant

N^o 20.

Acte de Dées
De
Charlemagne
Dufflog.

Jan mil huit cent Cinquante-huit, le Douze Novembre, trois heures du soir; par devant nous Adolphe Deliquieux, Maire et officier public de l'Etat Civil de la Commune de Crilbardou; sous Comparus les Sieurs Michel Adolphe Crappe, Fourcin, âgé de cinquante un ans, Gaillon D'habits, et Jules Germain Cochais, âgé de quarante quatre ans, Maître Mason, tous deux témoins majeurs demeurant à Crilbardou; Et après nous être assés du Dées, ci après nommé; Les quels nous ont déclaré que Charlemagne Dufflog, âgé de quatre vingt deux ans, (Crispichais), Crilbardou, né à Mesny, Canton de Clays-Sully, Seine et Marne, demeurant à Crilbardou; fils des défunts Robert Dufflog, et de Marie Delacour; et décidé au lieu Crilbardou, en son domicile, au jour même de son décès au bapty; et après nous être assés du Dées, avons dressé le présent acte, que les Déclarants ont signé avec nous, après lecture faite. j.

Andignin

Andignin

Cochois

N^o 21.

Acte de Mariage
De
Joseph Louis Crappe,
et
Emilie Clara
Brachard.

Jan mil huit cent Cinquante-huit, le Vingt Cinq Novembre, onze heures du Matin; par devant nous Adolphe Deliquieux, Maire de la Commune de Crilbardou, et officier public de l'Etat Civil; sous Comparus publiquement dans la Mairie Commune, Joseph Louis Crappe, âgé de Vingt un ans et demi, Charretier, et actuellement demeurant de fait à Charmautay, depuis moins de six mois, et de droit à Sablucap, Canton de Lagony, le

Simeon Marie, filz mineur des défunts
Pierre Henry Crappe, et de Marguerite Julie
Louis Bonniau; lequel assiste de Louis Benjamin
Sidore Bonniau, âgé de quatre vingt deux ans,
Propriétaire, demeurant à Sablins son oncle maternel
ici présent en personne, nous a déclaré Consentir au
présent Mariage d'une part. De l'autre part
Clara Orachard, âgée de dix huit ans, quatre
mois, sans Profession, née et demeurant à
Orillbaron, fille mineur de François
Amant Orachard âgé de cinquante un ans,
Jermier, et de Joséphine Diarne, âgée
de quarante deux ans, Moutisjeuse, demeurant
ensemble audit Orillbaron, lesquels aussi ici
présents en personne, nous ont déclaré Consentir
au présent Mariage d'autre part, de tout es-
ci dessus constaté, ainsi qu'il résulte des actes de
Naissance de L'époux et de L'épouse, ainsi que
les actes de Décès des père et mère de L'époux,
qui nous ont été produits, et qui nous ont été
paraphés; lesquels après avoir été paraphés par nous,
et par les parties présentes, ont été annexés
au présent acte. Lesquels nous ont requis de
procéder à la célébration du Mariage projeté
entre eux, et pour les Publications en être faites
tant en notre Mairie qu'en celle de Sablins,
les Dimanches quatorze et vingt un Novembre
courant, à l'heure de midi, ainsi qu'il résulte
d'un Certificat de Non Opposition délivré par
Monsieur L'adjoint au Maire de la Commune de
Sablins, en date du vingt quatre Novembre courant,
légalement; lequel après avoir été aussi paraphé

par nous, et par L'époux produisant restera
annexé au présent acte. Nous ne opposons
audit Mariage ne nous ayant été signifié, faisant
droit à nos requêtes; après avoir donné Lecture
de toutes les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que de
l'Article six, du Code Civil relatif au Mariage,
avoir demandé au futur époux, et à la future épouse
s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme;
chacun d'eux ayant répondu positivement et affirmativement
avoir déclaré leur nom de famille, que le dit Joseph
Henry Crappe, et la demoiselle Christine Clara
Orachard, ont été unis au Mariage. D'après la
loi de dix huit cent vingt cinq, nous
avons interpellé les deux futurs époux, ainsi que les
épouses présentes, autorisant le présent Mariage,
à nous déclarer s'il avoit été fait entre eux, un
Contrat de Mariage, lesquels nous ont tous attesté
qu'il n'en avoit pas été fait. De quoi nous
dreffé acte sur le champ, en présence des sieurs
Elienne Jean Antoine Crappe, âgé de vingt quatre
ans, Charrier, demeurant à St. Les Villers, Père de
L'époux; de Antoine Vincent Clement Jorday,
âgé de trente ans, Moutisjeuse, demeurant à Chancouin,
beau frère de L'époux; de Jean Baptiste Amable
Valse, âgé de cinquante quatre ans, Cultivateur demeurant
à Orillbaron, grand oncle maternel de L'épouse; de
Pierre François Lefèvre, âgé de trente sept ans, Caducier,
demeurant à Campoy, Cant. de Laguy, oncle maternel de
L'épouse; et tous quatre témoins majeurs; lesquels ont ainsi
que les parties Contractantes, signé avec nous le présent acte
après lecture faite. Crappe Amant
& C Orachard & C Vidame, J. J. asse
Orachard Crappe et C. Jorday
L'epoux & Vincent Bonniau

N^o 22.
Acte de Mariage
de
Louis Vidore
Marin,
et
Virginie Schlastique
Decocq.

L'an mil huit cent Cinquante huit, Le
vingt neuf Novembre, neuf heures du matin, Les
dons Noms Adolphe Deliquine, Maire de la
Commune de Crillardon, officier public de l'état civil,
son Conjugue publiquement dans la Mairie, Commune,
Louis Vidore Marin, âgé de vingt deux ans,
Marouvière, né et demeurant à Crillardon; fils
mineur de Louis Marin, âgé de cinquante ans,
Marouvière, et de Virginie Virginie Grouard, âgée de
quarante sept ans, Journalière, demeurant ensemble
auin Crillardon; lesquels ici présents en personne,
nous ou Declaire Constatent au présent Mariage d'une
part, La Virginie Schlastique Decocq, âgée de
vingt trois ans huit mois, Journalière, née et
demeurant à Crillardon; fille majeure de Messieur
Dominique Nicolas Decocq, âgé de cinquante
Cinq ans, Marouvières, demeurant à Crillardon,
ici présent en personne, et nous ayant déclaré Constaté
aupsi au présent Mariage, et de D'écrite A une
Schlastique Dibarle, D'autre part, et de son est ce
D'écrite Constaté ain qu'il résulte des actes de
Nocesances de l'époux, et de l'épouse, ainsi que l'acte
de Décès de la mère de l'époux, qui nous ont été produits,
et que nous avons sous les yeux; lesquels après avoir été
paraphés par nous, et par les parties produisant, restons
arrivés au présent acte. Lesquels nous ont requis de
procéder à la Célébration du Mariage projeté entre
eux, et dont les publications ont été faites en notre
Mairie, les Dimanches quatorze et vingt un Novembre
courant, à la heure de Midi. Aucune opposition au dit
Mariage ne nous ayant été signifiée, faisons droit
à leur requestion; après avoir donné lecture de toutes
les pièces ci dessus mentionnées, ainsi que de Chapitres

122
du Code Civil relatif au Mariage; nous avons demandé au futur époux, et à
la future épouse s'ils n'avaient ni première épouse
ni première femme; chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement, avons déclaré au
nom de la loi, que le sieur Louis Vidore Marin,
et la demoiselle Virginie Schlastique Decocq, étaient
unis en Mariage. D'après la loi du dix juillet
mil huit cent Cinquante, nous avons interpellé
les deux futurs époux, ainsi que les personnes
présentes autorisées au présent Mariage, à nous
déclarer, s'il avait été fait entre eux, un Contrat
de Mariage; lesquels nous ont tous attesté qu'il
n'en avait pas été fait. De quoi nous avons dressé
acte Sur la Champ, en présence Des sieurs Julien
Denis Gavemier, âgé de quarante cinq ans
Marouvières, de Pierre Jean Perruille, âgé de
Cinquante neuf ans, Cultivateur, tous deux amis
de l'époux; et de Philippe Decocq, âgé de vingt
Cinq ans, Marouvières, frère de l'épouse, tous
trois demeurant à Crillardon; de François
Berthiot, âgé de cinquante ans, Carrier, demeurant
à Quincy Signy, oncle maternel de l'épouse, et tous
quatre témoins majeurs; lesquels ont ainsi que
les parties Contractantes, signé avec nous le
présent acte, après lecture faite, et faite l'époux,
la mère de l'époux, et les sieurs Philippe Decocq,
et François Berthiot témoins ci dessus nommés, qui
nous ont déclaré ne savoir signer.

Le mari Le Cuy Marin
Oublié
Grouard
M^{me} de Virginie

N^o 23.

Acte De
Naissance
De
Marie Louise
Aubry.

Ce acte en date du sept septembre dix sept cent quatre vingt dix sept est fait par nous Adolphe Deliquinca, Maire en officier public de l'Etat civil de la Commune de Crilbardou; et Compain le sieur Jean Baptiste Antoine Aubry, age de quarante deux ans, Maronniers, demeurant à Crilbardou; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à deux heures du soir, il lui est né en son domicile une enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être un

seul enfant né de son mariage, avec la femme de Marie Louise enfant il a eu de son légitime mariage, avec Julie Lucile Dubois femme, age de trente ans, sans profession, demeurant à Crilbardou, avec son mari; Lesdites présentations et déclarations, nous ont été faites en présence des sieurs Jean Pierre Dubois femme, age de vingt trois ans, Maronniers, beau frère du déclarant, et Nicolas Dactan, age de quarante dix ans, aussi Maronniers, proche voisin dudit déclarant, tous deux témoins majeurs demeurant à Crilbardou, lesquels ont, ainsi que le père de l'enfant Compain et déclarant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

et autres Bohemont Canton
A. De la Roche

N^o 24.

Le an mil huit cent cinquante huit, Le deux Décembre, heure de Midi; par devant nous Adolphe De liquinca, Maire en officier public

Acte De
Naissance
De
Louis Emmond
Douchet.

de l'Etat civil, de la Commune de Crilbardou; est Compain le sieur Louis Pierre Douchet, age de vingt six ans, Maronniers, demeurant à Crilbardou; lequel nous a déclaré que ce jourd'hui, à une heure du matin, il lui est né en son domicile un enfant qu'il nous présente, et que nous reconnaissons être un seul enfant né de son légitime mariage, avec Augustine Elisabeth Benez, age de vingt sept ans, sans profession, demeurant à Crilbardou, avec son mari; Lesdites présentations et déclarations, nous ont été faites en présence des sieurs Nicolas Cartier, age de trente trois ans, Deroat, et Alfred Diske Nain, age de vingt six ans, Charretier, tous deux témoins majeurs demeurant à Crilbardou, et proches voisins du déclarant; lesquels ont ainsi que le père de l'enfant Compain et déclarant, signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

L. P. Douchet Cartier
Exp. A. Nain

N^o 25.

Le an mil huit cent cinquante huit, Le deux Décembre, sept heure du matin; par devant nous Adolphe Deliquinca, Maire en officier public de l'Etat civil de la Commune de Crilbardou; est Compain le sieur Jean Baptiste Davenin,

11
Acte de Naissance
De
Suzéne Berthe
Davelain.

âgé de quarante deux ans et demi, Marchand
Bouvier, demeurant à Grilbardou, lequel nous
a déclaré qu'il est à neuf heures du matin,
il lui en nîe en son domicile, une enfant,
qu'il nous présente, en qui nous reconnaissons
être du sexe féminin, et à laquelle il
a donné les Prénoms De Suzéne
Berthe; laquelle enfant il a eu de son
légitime Mariage, avec Victor Lethouille
Liquet, âgé de quarante un ans et demi,
Profession de son mari; demeurant à Grilbardou
avec son mari; Lesdites présentation et déclaration
nous ont été faites en présence des Sieurs
Suzéne Pérouin Lottier, âgé de trente neuf
ans, Charrou, et Jules Ernest Bégin,
âgé de vingt trois ans; Doulanges, tous deux
témoin majeurs demeurant à Grilbardou,
et proches voisins du déclarant; lesquels
ont juré que le père de l'enfant comparant
en déclarant, a signé avec nous le présent acte,
après lecture faite. f.

Suzéne Pérouin Lottier
Jules Ernest Bégin

N^o. 26.
Acte de Décès
De
Antoine Alexandre
Chobert.

12
Eau
Le premier jour de l'année, Le
vingt cinq Décembre, trois heures du soir; par
devant nous Antoine Desjardins, Maire et
officier public de l'Etat civil de la Commune
de Grilbardou; sont comparus les Sieurs Jean
Alexandre Chobert, âgé de trente un ans,
Marchand de bois, et Jean Thomas Peruelle,
âgé de cinquante trois ans, Blanchisseurs, tous
deux témoins majeurs demeurant à Grilbardou;

Le premier, Neveu, et le second proche
Parent, du défunt et après unanimité; lesquels
nous ont déclaré que le nommé Antoine
Alexandre Chobert, âgé de cinquante trois
ans et demi, Garde Particulier, Citoyen,
né à Leschies, Canton de Laquey, Seine et Maine,
demeurant à Grilbardou, fils des défunts
Jean Baptiste Chobert, et de Marie Louise
Gury; est décédé dans Grilbardou, en son
domicile, aujourd'hui à dix heures du matin;
et après nous être assemblé au Décès, avons
dressé le présent acte, qu'il a déclaré son
signé avec nous, après lecture faite. f.

E. Vernicelle A. Chobert, fils.
A. Desjardins

Ces en vertu de l'arrêté du Président du Tribunal, par nous
Maire de la Commune de Grilbardou, sousigné,
Ce jour huitième de Décembre, mil huit
cent cinquante trois. f.

A. Desjardins

Table Alphabétique des Actes
 Contenus au Livre Négative.

Naissances.

N ^o ordre	N ^o du Regi ^r	Noms et Prénoms	Date des Actes
1.	23.	Aubry Marie Louise	9 Décembre
2.	13.	Bonhomme Marie Celestine	14 Ides
3.	24.	de Douchet Louis Edmond	11 Décembre
4.	12.	Chardon Julie	23 Juin
5.	25.	Daverdin Eugénie Desbè	16 Décembre
6.	4.	Dubois Emile Victor	18 Février
7.	5.	Favre Amie Louise Alexandrine	24 Février
8.	2.	Boudant Melentine Josephine	2 Février
9.	7.	Leduc Louis Alphouse	17 Avril
10.	9.	Pottier Maria	6. Mai
11.	10.	Pottier Marie	6. Mai

Mariages.

1.	8.	Chardon Julien Alexandre, et Métayer Julienne Julie,	19. Avril.
2.	22.	Marin Louis Pierre, et Lecocq Virginie Scolastique.	29 Novembre.
3.	21.	Grappe Joseph Henri, et Drachard Ernestine Clara.	25 Novembre.

Décès.

15

N ^o ordre	N ^o du Regi ^r	Noms et Prénoms	Date des Actes.
1.	18.	Daubant Céline française	6 Septembre.
2.	11.	de Tenem Emile Abel	13 Juin.
3.	26.	Chobert Antoine Alexandre	25 Décembre.
4.	20.	Duffocq Charlemagne	12 Novembre.
5.	15.	Fleurot Ferdinand Julien	16 Juin.
6.	17.	Bemmerdin Louise Augustine	3 Septembre.
7.	6.	de Sebore française Marguerite	24 Mars.
8.	3.	Malingre André	6 février.
9.	1.	Marin Marie Madeleine Adelaïde.	13 Janvier.
10.	14.	Métayer Pierre	27 Ides
11.	19.	Palucaud Jules André Alexandre	5 Novembre
12.	16.	Puyette Josephine Genevieve	1 ^r Juin.

Récapitulation.

Naissances	11.
Mariages	3.
Décès	12.
<u>Total</u>	<u>26 Actes.</u>

Artificier inscrit au visible par Nous Maire de la Commune De
 Châtillon, Josephine, Chobert huit neuf Janvier, un huit cent
 cinquante neuf.

(Signature)